

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

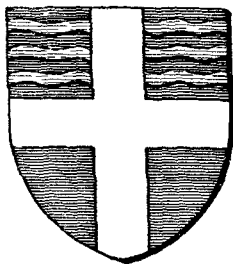
COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1930

présenté au Conseil municipal le 24 avril 1931

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



VILLARD & RABOT
IMPRIMERIE CENTRALE - GENÈVE
1931

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'état civil est ouvert tous les jours de 11 h. $\frac{1}{4}$ à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours, de 17 heures à 19 heures.

Compte de chèques postaux : I-2827.

Téléphone : N° 25

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat-civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, N° 128, ou au poste de gendarmerie, N° 4.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

**M. Marc RATTON, domicilié à Versoix-la-Ville, Tél. N° 110.
Suppléant : M. MARTIN, Emile, domicilié à Villars.**

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, le pont de la Versoix, la rue des Moulins, le chemin des Colombières, la route de St-Loup jusqu'au canal, le chemin de dessous St-Loup, le chemin du Biolay jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, l'avenue de Montfleuri et la frontière vaudoise en Brail. Le tombereau passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre ; dès 8 h. du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

TROTTOIRS DANS LE BOURG

Par arrêté du 24 septembre 1924, approuvé le 17 octobre 1924 par le Conseil d'Etat, il est interdit d'entreposer sur les trottoirs des marchandises, tables, chaises, arbustes, tonneaux, bicyclettes, réclames mobiles, décrotoirs ou tous objets quelconques.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

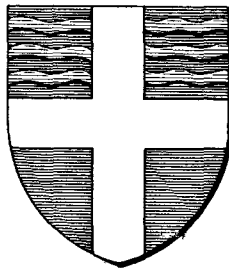
COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1930

présenté au Conseil municipal le 24 avril 1931

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



VILLARD & RABÔT
IMPRIMERIE CENTRALE - GENÈVE
1931

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 14-15 mai 1927

MM. MUNDINGER, Charles (T)	MM. WÆLKI, Albert (T)
RAMSEYER, Charles (F)	TIERCY, Georges (F)
BORNET, Franç. (F. et T.)	(demiss)
RESS, Albert (T)	BORDIER, Pierre (F)
FERRIER, Jean (T)	PICCOT, Eugène (F)
MACHERET, François (T)	WURST, Armand (F)
DUTOIT, Hermann (F)	WURST, Louis (T)
	RATTON, Marc (F)

* La lettre (T) désigne MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des travaux ; la lettre (F), MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des finances.

Lors de l'élection des 28-29 mai 1927, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

Adjoint : MM. MUNDINGER, Charles ; BORNET, François.

Secrétaire de la Mairie : M. Albert PIDOUX.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat Civil, Service du feu, Cimetière, Bienfaisance.

M. MUNDINGER : Routes, Travaux, Voirie.

M. BORNET : Police et suppléance de l'Etat-Civil.

M. DUTOIT : Suppléance de l'Etat-Civil.

Recensement fédéral du 1^{er} décembre 1930

Menages	580	Protestants	1183
Masculin	980	Catholiques	906
Féminin	1225	Catholiques chrétiens	23
		Israélites	13
Total	2205	Autres	80
Suisses	1716		
Etrangers	489		

Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1930

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

J'ai l'honneur de vous présenter, pour la quatrième fois, le compte rendu administratif et financier de l'exercice écoulé.

La situation de la commune est favorable et l'examen du compte communal, soldant par un boni de 10.000 fr., nous permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Les recettes s'élèvent à la somme de	Fr. 88.736,25
Les dépenses à la somme de	» 78.574,35
Laissant un boni de	<u>Fr. 10.161,90</u>

Le budget prévoyait au recettes	Fr. 68.322,85
et aux dépenses	» 67.978,20

L'augmentation des recettes a été obtenue, en particulier, sur les postes suivants :

Centimes additionnels	Fr. 4.200,—
Location des bâtiments	» 800,—
Concessions au cimetière	» 1.500,—
Recettes éventuelles	» 2.200,—
Fontaines du canal	» 1.200,—
Boni sur la consommation du gaz	» 6.000,—
Allocation du Dép. de l'Instr. publique	» 4.000,—

Il a été enregistré, d'autre part, une diminution sur le produit de la taxe professionnelle de Fr. 400,—

Les dépenses supplémentaires sont supportées par :

Eaux et fontaines	Fr. 300,—
Routes	» 6.000,—
Bâtiments communaux	» 250,—
Chauffage	» 450,—
Terrain de jeux	» 1.800,—
Surélévation de l'école	» 4.000,—
Recensement fédéral	» 250,—

Il a été réalisé des économies sur :

Les dépenses imprévues	Fr.	300,—
Frais d'état-civil	»	150,—
Amortissement dette électricité	»	1.000,—

Achevant le quatrième exercice de son mandat, le Conseil municipal a cherché à apporter une solution à de nombreux problèmes qui intéressent, et passionnent même, les habitants. La circulation à travers le bourg, qui dépend de l'Etat mais qui ne saurait nous laisser indifférents, a donné lieu à des échanges de vues avec le Chef du Département des Travaux publics et le Service du plan d'extension.

L'élaboration du plan des zones de constructions, dont l'étude est la conséquence de la loi de mars 1929, a retenu longuement notre attention. La question délicate des canalisations communales a fait l'objet de discussions intéressantes.

Nous avons eu le grand regret de nous séparer de notre collègue, M. Georges Tiercy, qui a quitté la commune. Non seulement il a apporté à nos discussions un point de vue clair et un intérêt très vivant, mais il s'était chargé de la rédaction précise et objective des procès-verbaux de nos séances. Il a été remplacé par M. Marc Ratton, en qualité de Conseiller municipal de la liste radicale.

M. Albert Pidoux, secrétaire de la Mairie, a été chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances.

Chemins communaux

Continuant le programme de réfection des routes communales, et commençant par celles dont la réfection paraissait la plus urgente, la Mairie avait inscrit au budget de 1930 la remise en état du **Chemin du Biolay**, du cimetière à l'Avenue du Mont-Blanc, et de l'**Avenue Deshusses**.

Le **Chemin des Graviers**, de la route de Lausanne au chemin de Fleur d'Eau, bien que non prévu dans le programme de 1930, a été réparé d'urgence, les dégâts causés par les pluies du printemps ayant rendu ce tronçon impraticable et dangereux. Vous avez bien voulu approuver ce travail en votant à la Mairie le crédit nécessaire.

Ces travaux ont été exécutés, après soumission, par la Maison Spinedi S. A. et ont consisté en décapage, empierrement avec

macadam, cylindrage et goudronnage. Ils ont parfaitement supporté les rigueurs de l'hiver et, après un nouveau goudronnage prévu pour l'été prochain, ils donneront toute satisfaction.

Chemin de Sous-Saint-Loup. — La Mairie a obtenu, après de longues correspondances, la cession ou l'échange des terrains nécessaires à l'élargissement à 6 m. 50 de ce chemin. Elle a eu l'occasion d'en faire une belle route et en même temps de donner du travail à une dizaine de chômeurs de la commune pendant les mois de décembre et janvier.

Le **Contour de la Route de Richelien**, au Petit Saint-Loup, vient d'être achevé et nous avons, la aussi, songé à lutter contre le chômage en réalisant une correction de chemin réclamée depuis longtemps.

Goudronnage

Le chemin de Richelien, réparé l'an dernier, a reçu une première couche de goudron. Nous avons dû refaire des pièces à la rue des Moulins et avons réclamé à plusieurs reprises aux Services industriels la remise en état des fouilles, qui laissent encore à désirer. Le chemin du Vidolet, de la Gare à la Campagne Bristlen, a été remis en état et colassé par les cantonniers.

Bâtiments

La dernière classe et les deux vestibules de l'Ecole ont été repeints à l'huile. Nous avons procédé à la revision de la couverture de la salle de gymnastique ; nous renonçons à y faire de plus grands travaux et nous estimons que cette construction devra être reprise complètement quand nous en aurons les moyens financiers.

Secours contre l'incendie

La Compagnie est maintenant complètement rajeunie et reorganisée. Les anciens pompiers, admis à la retraite, laissent la place à de jeunes recrues. Les derniers exercices du printemps ont montré une Compagnie bien disciplinée et entraînée.

L'effectif est maintenant au complet. L'inspecteur cantonal s'est montré très satisfait de la marche de la Compagnie de Versoix. Nous félicitons l'état-major pour son enthousiasme et son dévouement.

Egout du chemin du Biolav

L'an dernier, nous estimions que la construction de l'égout, du cimetière au lac, était près de se réaliser. Nous avons compté sans la résistance de certains propriétaires. Il va sans dire qu'il est dur pour certaines personnes de devoir payer une contribution, souvent importante, pour l'exécution d'un travail qui ne leur apparaît pas personnellement d'une urgence immédiate. Mais devant le danger que présente le maintien de la situation actuelle pour quelques habitants moins privilégiés, il semblerait légitime que chacun comprit son devoir de solidarité.

Le Conseil avait fait cependant tout son possible pour obtenir du géomètre qui a fait l'étude, une répartition équitable des frais et avait, en cela, suivi la loi de 1918 sur les canalisations. Une forte opposition contre le projet s'étant manifestée, vous avez décidé de recourir à l'arbitrage prévu par cette loi.

La Mairie, pour éviter si possible un conflit, avait invité à la Salle Communale les opposants pour leur expliquer le plan de répartition. M. le Conseiller d'Etat Boissonnas collaborait à cette séance en qualité de Chef du Département des Travaux publics.

Il est résulté de cette séance une nouvelle proposition, émanant du Département des Travaux publics, d'étudier une répartition comprenant l'égout du Biolav, celui de Richelien établi en 1926 et celui du Domaine de Saint-Loup à exécuter dans la partie supérieure du chemin du Biolav. Cette répartition n'a fait qu'élever, pour les recourants, le prix du mètre carré de deux centimes. La plupart des recourants ont alors retiré leur recours, mais il reste un certain nombre de propriétaires réfractaires avec lesquels nous recherchons encore un moyen d'entente.

C'est la nouvelle administration qui aura à mener à chef l'exécution de ce travail important.

Nous ne pouvons que regretter, pour notre part, de n'avoir pu faire exécuter ces travaux cet hiver, alors que le chômage battait son plein.

Bibliothèque

L'essai d'abonnement aux caisses de la « Bibliothèque pour tous » a été concluant : Le choix des lectures est beaucoup plus varié, sans qu'il en résulte des dépenses supérieures pour la commune. Il a été délivré 3339 livres à 1663 personnes en 1930, contre 2900 livres à 1629 personnes en 1929.

165 familles utilisent les services de la bibliothèque.

Ecoles

Statistique au 1^{er} octobre 1930

Ecole enfantine :

Classe de Mlle Margot	28 élèves	
Classe de Mme Fish	26 »	54 élèves

Ecole primaire :

Classe de Mme Debourgogne	1 ^{re} année	24 élèves	
Classe de Mme Mundinger	2 ^{me} »	29 »	
Classe de Mme Bacher	3 ^{me} »	35 »	
Classe de M. Dentand	4 ^{me} »	32 »	
Classe de M. Droz	5 ^{me} »	19 »	
»	6 ^{me} »	9 »	
Classe de M. Ramseyer	6 ^{me} »	8 »	156 élèves

Ecole secondaire :

Classe de M. Ramseyer	1 ^{re} année	15 élèves	
»	2 ^{me} »	4 »	19 élèves

Ecole de Chavannes-des-Bois :

10 élèves 10 élèves

Total 239 élèves

A la suite des permutations demandées par MM. Chambordon et Hodel, le Conseil d'Etat a nommé régents à l'Ecole primaire de Versoix : MM. Charles Droz et Alfred Dentand.

Nous adressons à ces jeunes fonctionnaires nos souhaits de bienvenue dans la commune et les assurons de l'appui du Conseil dans leurs délicates fonctions.

Nous remercions le corps enseignant tout entier pour le zèle et le dévouement qu'il témoigne à nos enfants.

Courses scolaires

Les courses de fin d'année ont conduit, en 1930, nos élèves respectivement à Romainmôtiers-Sauvabelin, le Signal de Chexbres, le Niremont et le Chamossaire.

L'Ecole secondaire, bénéficiant du tarif spécial accordé par les C.F.F. à l'occasion du cinquantenaire du Gothard, a participé à un voyage au Tessin et au lac des Quatre-Cantons. Cette splendide excursion, qui a permis pour la première fois à nos écoliers le pèlerinage du Grütli, leur a laissé un souvenir inoubliable. Nous en profitons pour remercier chaleureusement les personnes qui, par leurs dons au Fonds des Courses scolaires, procurent aux élèves cette occasion de s'instruire et d'apprendre à aimer leur pays.

Conférences de l'hiver 1930-31

1. *L'enfer blanc du Piz Pahu*, film (***) ;
2. *La terre, le soleil et la lune* (M. le Prof. G. Tiercy) ;
3. *Mon voyage au Brésil* (M. le Prof. L. Favre) ;
4. *La Province du Cap, le Grand Plateau* (M. le Prof. Thudicum) ;
5. *Les aventures de l'Abeille « Maya »*, film (***) ;
6. *Une heure de musique* (Maison Sautier & Jaeger) ;
7. *Les tâches de la Société des Nations*, avec film (M. J.-P. Ferrier).

Nous exprimons, une fois de plus, notre reconnaissance aux conférenciers aimables qui nous ont fait passer de charmantes soirées cet hiver.

Terrain de jeux

La place Bordier est depuis quelques années moins fréquentée. Les fêtes champêtres ne s'y organisent plus et la fête des Promotions, elle-même, n'y a pas lieu très souvent. Les sociétés de gymnastique l'ont désertée à leur tour, faute d'engins et de vestiaires.

Le Conseil municipal a décrété la construction de trois abris munis de douches et d'un emplacement avec sol tendre pour recks et sautoirs.

Les sociétés sportives pourront, à l'avenir, pratiquer l'athlétisme en plein air. Souhaitons que ce geste du Conseil sera interprété comme un encouragement et que de nombreux jeunes gens profiteront largement de ce terrain de jeux.

Electricité

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a enfin ratifié la nouvelle convention intervenue entre les Services industriels et la Commune de Versoix.

Cette convention est entrée en vigueur, avec effet rétroactif au 1er janvier 1929. Vous avez accepté une modification, favorable d'ailleurs pour la commune, de fixer la redevance annuelle à la somme de 2.500 fr. par an, alors que le projet prévoyait le 1 ½ % de la recette brute, soit une somme sensiblement inférieure.

La dette constituée par les avances de la Ville, c'est-à-dire la capitalisation des déficits, sera amortie automatiquement par le versement de cette redevance.

Nous avons fait installer trois lampes à l'avenue du Mont-Blanc, une au chemin de Villars et une au chemin Ami-Argand. Les conditions d'éclairage sont plus favorables en ce qui concerne la consommation, mais les installations des lampes sont toujours très coûteuses.

Cimetière

Les tractations avec M. Jean Estier, relatives à l'achat d'une bande de terrain de dix mètres de large en vue de l'agrandissement du cimetière ont abouti à un arrêté, aux termes duquel M. Estier cède à la Commune, au prix de 5 fr. le mètre, une parcelle de 852 mètres carrés. Nous reculons, par cette opération, d'un grand nombre d'années la nécessité de transférer le cimetière au milieu des bois de la Californie, ce qui serait admis dans la population comme une lugubre plaisanterie.

Plan des zones de constructions

Pour apporter plus d'unité dans les constructions, le Service du plan d'extension de l'Etat nous a proposé, en application de la loi cantonale sur les routes de mars 1929, un plan de répar-

tion en zones de constructions. La Commune renferme une zone 4, dans laquelle les bâtiments peuvent être construits en mitoyenneté et s'élever à 12 mètres à la corniche, soit un rez-de-chaussée et trois étages. Cette zone longe la route de Lausanne dans le bourg. Une 5^{me} zone, en dehors de l'agglomération, règle la construction des villas. Le Conseil a obtenu le maintien d'une zone industrielle sur les rives de la Versoix et sur le bief des Usiniers.

Les propriétaires, avant de bâtir, feront bien de se renseigner à la Mairie sur les conditions à observer pour établir leurs requêtes.

Routes cantonales

La circulation dans le bourg est devenue si intense qu'elle préoccupe les autorités municipales autant que l'Etat. Le Département de Justice et Police aurait désiré obtenir du Conseil municipal un arrêté interdisant le stationnement dans le bourg. Cette mesure, injuste envers un certain nombre de commerçants, n'eut été qu'un remède insuffisant.

Le Conseil avait, en 1911 déjà, envisagé l'élargissement de la grande rue du bourg en même temps que la création d'une artère reliant la route de Ferney à la Gare. L'Etat n'a rien fait. Il est urgent de faire quelque chose.

Aujourd'hui, le Département des Travaux publics étudie trois variantes qu'il a soumises au Conseil municipal pour préavis : 1. L'élargissement du bourg ; 2. La création d'un quai ; 3. La réalisation de la route de la Gare.

Le Conseil a demandé l'étude de ces trois projets pour savoir à quoi il s'engage. Le Département, malgré de nombreuses recherches, n'a pas terminé cette étude. La situation ne peut durer. Le nouveau Conseil devra immédiatement reprendre ce problème.

Mur de Stoutz

Le mur mitoyen entre la propriété de M. de Stoutz et le clos communal de la Vieille Chapelle était ruiné par les racines du gros marronnier. Depuis longtemps les voisins réclamaient la réparation de ce dommage. Nous avons cherché, en coupant ces racines et en consolidant les fondations du mur, à éviter des frais plus considérables. Il a fallu en arriver à reconstruire le mur mitoyen à nos frais. L'existence du marronnier n'est donc plus compromise.

Naturalisation

M. *Levrat, Claudius*, Français, 1879, marié, 2 enfants ; 500 fr.

Allocations

Bains du Lac	Fr. 500,—
Société fédérale de gymnastique	» 300,—
Union instrumentale	» 500,—
Société de Sauvetage	» 150,—
Football-Club Versoix	» 150,—
Pompiers	» 400,—
Sage-femme	» 250,—
Croix-Rouge	» 10,—
Total	<u>Fr. 2.260,—</u>

Compte de dépôt

Solde au 31 décembre 1929	Fr. 4.106,50	
Boni 1929	» 3.500,30	
Versement Fonds Edilité	» 6.563,50	
Intérêts 4 %	» 197,35	
Prélevé pour Ecole		Fr. 1.412,45
» »		» 6.100,—
Solde en caisse		» 6.855,20
Total égal	<u>Fr. 14.367,65</u>	<u>Fr. 14.367,65</u>

Fonds du Cimetière

Solde au 31 décembre 1929	Fr. 6.224,30
Intérêts	» 233,35
Solde au 31 décembre 1930	<u>Fr. 6.457,65</u>

Ce Fonds sera affecté, cette année, à l'achat d'une parcelle et à la création d'un mur.

Fonds d'édilité

Ce Fonds, créé en vue de travaux extraordinaires et qui devait être alimenté par des versements annuels prévus au budget, a été, sur ordre du Département de l'Intérieur, liquidé et versé au compte de dépôt de la commune. Il a été d'ailleurs absorbé par des travaux de surélévation de l'Ecole.

En dépôt à la Banque de Genève :

Solde au 31 décembre 1929	Fr. 6.466,50	
Intérêts au 15 mai 1930	» 97,—	
Versé au compte de dépôt		Fr. 6.563,50
	<hr/>	
	Fr. 6.563,50	Fr. 6.563,50

Fonds de courses scolaires

Solde au 31 décembre 1929	Fr. 5.857,40	
Intérêts	» 231,—	
Don en souvenir de Mme Garcin	» 100,—	
Don en souvenir de Mme Dutoit	» 100,—	
Don de M. Gaston Perrot	» 125,—	
Don de M. Th. Steinmann	» 13,50	
Dons anonymes	» 7,—	
Prélevé pour courses 1930		Fr. 250,—
Solde en caisse		» 6.183,90
	<hr/>	
	Fr. 6.433,90	Fr. 6.433,90

Fonds de bienfaisance

Solde au 31 décembre 1929	Fr. 6.655,90	
Intérêts	» 266,15	
Don de M. Chamot	» 100,—	
Don de M. Perrot	» 125,—	
Don de M. Trummer	» 100,—	
Don de M. Meyer	» 100,—	
Tronc de la salle des mariages (½)	» 30,75	
Location drap mortuaire	» 3,—	
1/3 finance naturalisation	» 166,70	
Secours divers		Fr. 260,35
Passade		» 243,50
Solde en caisse		» 136,50
Solde en livret		» 6.907,15
	<hr/>	
	Fr. 7.547,50	Fr. 7.547,50

Dette communale

Emprunt à la Caisse d'Epargne 1911 (solde) . . .	Fr. 20.264,85
Avance de la Ville de Genève (électricité) . . .	» 26.383,50
Total . . .	<u>Fr. 46.648,35</u>

Pour terminer ce rapport, j'exprime à Monsieur l'adjoint Mundinger la plus grande reconnaissance de la Mairie et du Conseil municipal pour son activité intelligente dans le département qui lui a été confié, ainsi qu'à Monsieur l'adjoint Borner, qui a collaboré en s'occupant plus spécialement de la Police, Enfin le nouveau secrétaire, M. Pidoux, et le garde, M. Baudit, ont secondé la Mairie en apportant un grand intérêt et beaucoup de complaisance dans leurs fonctions.

Versoix, le 24 avril 1931.

Ch. RAMSEYER, Maire.

Rapport des Vérificateurs des comptes

La Commission des finances s'est réunie à la Mairie le 21 avril 1931 pour examiner les comptes de l'exercice écoulé.

Elle a examiné et pointé les écritures du livre de caisse et des mandats.

Ayant constaté la concordance des écritures, elle propose au Conseil d'accepter les comptes et d'en donner décharge, avec remerciements, à l'administration.

(signé) DUTOIT.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1930, présenté par Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de la Commission de Vérification des Comptes ;
A l'unanimité,

Arrête :

1. Les comptes de 1930, arrêtés à Fr. 88.736,25 aux recettes
» 78.574,35 aux dépenses

Excédent des recettes . . . Fr. 10.161,90

sont approuvés.

2. Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion des deniers communaux, en lui exprimant ses remerciements et ses félicitations pour sa prudente et excellente gestion.

Versoix, le 24 avril 1931.

Certifié conforme au procès-verbal :

Ch. MUNDINGER, Adjoint.

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

Nature des Recettes	Recettes effectuées
1/3 finance de naturalisation à verser au Fonds communal de bienfaisance	Fr. 166,70
Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les Compagnies d'assurance	» 729,35
50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 178,—
Produit taxe professionnelle fixe	» 8.653,70
Centimes additionnels	» 44.221,60
Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 4.905,—
Produit des locations des emplacements, batiments	» 3.868,90
Produit des acensements des fonds communaux	» 350,—
Amendes perçues par la Mairie	» 1.362,30
Produit des concessions au Cimetière	» 2.000,—
Recettes éventuelles	» 3.223,60
Produit de l'Etat-Civil	» 252,15
Allocation de l'Etat pour entretien des routes communales de 1re classe	» 1.337,85
Remboursement de l'Etat pour éclairage de Sauvernier	» 67,20
Produit des fontaines du Canal	» 3.204,40
Vente de bois	» 349,—
Service des inhumations	» 992,75
Boni sur consommation du gaz et de l'électricité	» 8.274,35
Ecolage école secondaire et part Etat pour Chavannes	» 340,—
Allocation pour construction classes primaires	» 4.000,—
Recensement fédéral	» 223,40
Assurance scolaire	» 36,—
Total des Recettes	Fr. 88.736,25
Total des Recettes	Fr. 88.736,25
Total des Dépenses	» 78.574,35
Excédent des Recettes	Fr. 10.161,90

de la Commune de Versoix

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
Contribution foncière des biens communaux	Fr. 84,05
Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	» 99,75
Frais de Bureau	» 839,75
Traitement du Secrétaire de la Mairie	» 2.500,—
Registres, formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
Frais de reliure	» 8,—
Frais d'affichage	» 10,—
Indemnité à l'Inspecteur du bétail	» 105,—
Frais de régie du Cimetière	» 1.388,60
Entretien des fontaines, puits et pompes	» 1.278,95
Secours contre l'incendie	» 2.036,15
Réparation et entretien des chemins communaux	» 29.480,60
Fermage de la voirie	» 1.700,—
Fourniture d'eau	» 1.293,65
Eclairage des routes et chemins	» 2.168,55
Entretien des bâtiments communaux	» 4.253,90
Chauffage des bâtiments	» 3.648,40
Entretien et renouvellement du mobilier scolaire	» 405,95
Traitement des concierges des Ecoles et Mairie	» 1.420,—
Part de la Commune pour Ecoles secondaires	» 746,35
Entretien et renouvellement de la Bibliothèque	» 250,—
Fête des Ecoles	» 982,90
Abonnement au téléphone	» 238,55
Amortissement de la dette communale	» 2.313,20
Dépenses imprévues	» 514,50
Part de la Commune dans le traitement du Garde	» 500,—
Versement au Fonds communal de bienfaisance, produit des naturalisations	» 166,70
Frais d'Etat-Civil	» 59,75
Assurance scolaire	» 207,20
Traitement des employés	» 7.331,55
Assurances diverses	» 471,80
Ecolage à la Commune de Chavannes	» 800,—
Indemnité au Garde pour vélo	» 180,—
Amortissement dette électricité	» 1.000,—
Recensement fédéral 1930	» 541,—
Aménagement terrain de jeux	» 2.821,10
Allocations	» 2.290,—
Surélévation de l'Ecole	» 4.000,—
Eclairage des bâtiments communaux	» 413,45
Total des Dépenses	Fr. 78.574,35

Rapport sur la période administrative 1927-1931

Messieurs les Conseillers municipaux,

A la fin de notre mandat, je vous présente, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat, un aperçu sur la période administrative 1927-1931. Ce n'est qu'un résumé des rapports que j'ai eu l'honneur de vous soumettre chaque année.

Il vous donnera l'impression qu'avec les ressources dont nous disposons, nous n'aurions pu faire davantage. Les électeurs auront dans quelques jours l'occasion d'apprécier notre activité ; ils doivent être assurés que nous avons constamment cherché l'intérêt général. Si parfois des intérêts privés ont été négligés, c'est lorsqu'il ne nous a pas été possible d'agir autrement.

La situation financière de la Commune est favorable : la dette s'amortit peu a peu. Nous nous félicitons d'avoir pu mener à chef des travaux importants, sans qu'il ait été nécessaire d'augmenter les centimes additionnels ni de recourir à un emprunt.

Le développement de l'agglomération entraînera la Commune à des dépenses considérables ; il faudra trouver des ressources correspondantes. La construction de nouvelles artères, les bordures de trottoirs, l'entretien des routes, etc., augmenteront les charges du budget. La nouvelle administration avisera aux moyens d'y faire face.

En quatre années, les dépenses totales se sont élevées à Fr. 291.922,25
somme à laquelle il convient d'ajouter les frais de surélévation du bâtiment d'école » 42.000.—
Total . . . Fr. 333.922,25

Les postes les plus importants des dépenses sont :

Les routes	Fr. 99.536,35
Les salaires	» 38.999,90
L'éclairage	» 9.740,80
Le chauffage	» 11.563,20
L'entretien des bâtiments	» 18.044,90
Le service du feu	» 8.310,65

Les principales recettes ont été fournies par :

Les centimes additionnels (18) . . .	Fr. 180.838,95
La taxe fixe	» 35.045,85
Les locations et recettes diverses	» 23.805,75

Routes communales

En quatre ans, nous avons dépensé cent mille francs pour l'entretien, la réfection et le goudronnage des chemins communaux.

Le chemin de la Bâtie, la route de Richelien (dans plusieurs tronçons), le chemin de Villars, la rue des Moulins, la rue de l'Industrie, la rampe de la Gare, l'avenue des Tilleuls, le Quai, le chemin du Biolay, le chemin Sous Saint-Loup, le chemin Vandelle, l'avenue Deshusses et le chemin des Gravières ont subi d'importantes réfections.

On a procédé à la couverture du Bief des Usiniers, amorce de la future route à travers les jardins. Le contour du chemin de la Papeterie a été rectifié. La circulation dans les chemins communaux est déjà bien facilitée. La réalisation du plan d'extension dans le bourg est œuvre de plus longue haleine et suppose des sacrifices financiers que nous ne sommes pas en mesure de consentir pour le moment.

Bâtiments communaux

Les appartements loués par la commune ont été remis en état les uns après les autres.

La toiture de l'école enfantine et celle de la salle de gymnastique ont été revisées.

Un mur de clôture a remplacé le chabauri du préau de l'école enfantine.

Toutes les salles d'écoles ont été peintes à l'huile. Le chauffage central est amélioré.

La Bibliothèque a été installée dans un local approprié.

Les salles de la Mairie restaurées.

Il reste cependant encore bien des améliorations à apporter : la création de douches à la salle de gymnastique, un préau couvert, l'aération de la Salle de réunion, la mise en état des décors, etc., ont dû être remis à des jours meilleurs.

Mairie

Le départ du regretté Louis Garcin, secrétaire de la Mairie, a provoqué bien des complications et rendu la tâche du Maire difficile. Il faudra envisager, aussitôt après le renouvellement du Conseil, la réorganisation du Secrétariat dans le sens de la permanence. La tâche du secrétaire devient chaque jour plus importante et justifie pleinement, aujourd'hui, cette amélioration.

Messieurs les Conseillers,

Nous voici au terme de notre mandat. Laissez-moi, pour terminer, vous remercier de votre assiduité aux séances et de l'esprit de conciliation que vous y avez apporté. Je souhaite que le nouveau Conseil s'inspire de cet exemple et prenne garde à ne pas apporter ici un esprit de parti, qui serait funeste à la prospérité de notre chère Commune.

Versoix, le 24 avril 1931.

Ch. RAMSEYER, Maire.

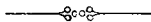


TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1930	5
Chemins communaux	6
Goudronnage	7
Bâtiments	7
Secours contre l'incendie	7
Egout du chemin du Biolay	8
Bibliothèque	9
Ecoles	9
Courses scolaires	10
Conférences de l'hiver 1930-31	10
Terrain de jeux	10
Electricité	11
Cimetière	11
Plan des zones de constructions	11
Routes cantonales	12
Mur de Stoutz	12
Naturalisation	13
Allocations	13
Compte de dépôt	13
Fonds du Cimetière	13
Fonds d'édilité	14
Fonds de courses scolaires	14
Fonds de bienfaisance	14
Dette communale	15
Rapport des Vérificateurs des comptes	17
Budget	18

SERVICE DU PORT

En vertu du règlement du 10 février 1920, Messieurs les patrons de barques amenant des marchandises au port de Versoix-Bourg sont tenus, à l'arrivée de chaque barque et avant tout déchargement, de s'annoncer à la Mairie.

BAINS

Il est interdit de se baigner au Vieux-Port les dimanches et jours fériés.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

Concessionnaire officiel : Pompes funèbres générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 41.212.

CIMETIÈRE

Le règlement est à la disposition de toute personne qui en fera la demande. (Coût : fr. 0.50.)

Les porte-couronnes sans toiture, de 1 m. 50 de haut, au maximum, sont seuls autorisés.

Il est recommandé de planter des arbustes sur les tombes.

Aucun entrepreneur n'est autorisé à placer un monument (avec ou sans entourage) sur une tombe s'il n'est pas muni d'une déclaration que la famille lui aura remise de la part de la Mairie. L'autorisation n'est pas accordée avant un délai de dix mois après l'inhumation.

Concierger officiel M. Osbeck, Henri.

Fosseur officiel M. Pichon.

ROULEAU COMPRESSEUR

Le rouleau communal est loué, à raison de 10 fr. par jour.

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Il reste des exemplaires des années précédentes à la disposition des personnes qui en feront la demande.

LOGIS-PENSION

La Mairie croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

TOUT LOGEUR DOIT AVOIR SON NOM INSCRIT SUR SA PORTE EN LETTRES GRANDES ET BIEN APPARENTES.

PÊCHE

L'art. 14a du règlement de police sur la pêche, du 3 décembre 1920, interdit toute l'année la pêche à 30 mètres au-dessus et à 30 mètres au-dessous d'un barrage dans la Versoix.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ENSEIGNES. — AFFICHES-RÉCLAMES

Un règlement du Conseil d'Etat du 27 juin 1922 stipule que nul ne peut apposer ou peindre une réclame commerciale sans en avoir reçu une autorisation de l'Autorité communale.

Les demandes d'autorisation, sur papier timbré, accompagnées d'un croquis indiquant les dimensions, la nature, la couleur et le texte de la réclame, ainsi que son emplacement, doivent être adressées à la Mairie.

L'autorité communale transmet les demandes avec son préavis au Département des Travaux publics.

Après décision de ce Département, l'autorité communale délivre les autorisations nécessaires.

LÉGALISATIONS

La Mairie ne légalise que les signatures apposées en sa présence. (Exception est faite pour celles de MM. les Médecins de Versoix.) Coût : 1 fr.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.